

Dans une zone d'accueil surpeuplée du Yémen, des dizaines de familles sont obligées de partager la même tente ; les hommes dorment en plein air, ce qui laisse un peu de place aux femmes et aux enfants.



Panorama 2009

Grandes tendances mondiales

Le HCR mène son action dans un environnement international en perpétuelle évolution, caractérisé par de grandes tendances mondiales qui ont un effet immédiat sur la capacité de l'Organisation à non seulement assurer la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, mais également à leur offrir une aide et des solutions. En 2009, certaines tendances ont eu une importance particulière pour les activités du Haut Commissariat.

En tout premier lieu, la crise économique et financière a mis en péril les emplois et les moyens d'existence de millions de personnes à travers le monde ; dans le même temps, elle a eu un effet négatif sur certains flux financiers internationaux, tels que les transferts de fonds des migrants, l'aide au développement et les investissements directs à l'étranger. Cette situation a eu pour conséquence de soulever de sérieuses interrogations quant à la capacité de la communauté internationale à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

La population a continué de croître rapidement en 2009. À l'heure actuelle, on dénombre près de 6,7 milliards de personnes sur terre. En 2050, ce nombre devrait excéder les 9 milliards, cette augmentation ayant lieu en quasi-totalité dans des régions en

développement, où se trouve l'écrasante majorité des réfugiés et des déplacés.

La croissance démographique est inextricablement liée au phénomène de l'urbanisation rapide. Plus de 50 pour cent de la population mondiale vit déjà dans des villes et cette proportion devrait atteindre 70 pour cent en 2050. Les services publics ne parviennent pas à suivre ce rythme et pourtant les bénéficiaires du HCR sont de plus en plus nombreux à s'installer dans des agglomérations.

Le changement climatique, le réchauffement de la planète et la dégradation de l'environnement menacent de déplacer un nombre croissant de gens et sollicitent très fortement les moyens d'intervention en cas de catastrophe des pays en développement, qui sont limités. Si les mouvements de population massifs provoqués par des catastrophes naturelles se sont jusqu'ici produits à l'intérieur des frontières de ces États, il est à craindre qu'à l'avenir les victimes n'aillent chercher plus loin la sûreté et la sécurité.

Le problème de l'insécurité en matière d'alimentation, d'accès à l'eau et d'approvisionnement énergétique, qui avait mobilisé l'attention de la communauté internationale il y a deux ou trois ans à peine, n'a pas disparu, quand bien même ces questions font

moins souvent la une de la presse internationale. Bien que le prix des denrées alimentaires ait baissé par rapport aux records observés précédemment, à la fin de l'année 2009, plus d'un milliard de gens étaient menacés par la famine, en particulier en Afrique.

Un nombre de gens encore plus important, soit approximativement 1,4 milliard de personnes, manquent d'eau potable. Parallèlement, la demande d'énergie, principalement sous forme de combustibles fossiles, devrait augmenter d'environ 50 pour cent au cours des vingt prochaines années, ce qui contribuera au réchauffement de la planète. Si l'on en croit nombre d'analystes, la lutte pour l'accès aux ressources limitées joue un rôle de plus en plus important dans le déclenchement des conflits et des déplacements de population, tant à l'intérieur des États qu'entre les États.

Sur un plan plus général, les mouvements de population d'un pays et d'un continent à l'autre ont continué de s'amplifier. Le monde compte déjà quelque 220 millions de migrants internationaux, l'équivalent de la population du Brésil, la cinquième nation la plus peuplée de la terre ; ce nombre ne manquera pas d'augmenter, même si les États cherchent à empêcher ou à décourager l'arrivée de ressortissants étrangers.

DÉMOGRAPHIE DES DÉPLACEMENTS

Au début de l'année 2009, plus de 36 millions de personnes relevaient de la compétence du HCR (le nombre le plus élevé à ce jour), dont quelque 10,4 millions de réfugiés. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit a augmenté pour atteindre environ 26 millions, 15,5 millions d'entre elles bénéficiant de la protection et de l'assistance du HCR.

Les deux tiers des personnes réfugiées de par le monde vivent dans des pays en développement, dont plusieurs sont situés dans un arc de conflit et de crise qui s'étend de l'Asie du Sud-Ouest à certaines régions d'Afrique – Corne, Grands Lacs, Afrique centrale – en passant par le Moyen-Orient. Près des trois quarts des déplacés internes assistés par le HCR se trouvent dans cet arc, tout comme les pays – République démocratique du Congo (RDC), Pakistan, Somalie et Yémen – où se sont produites les quatre plus grandes crises de déplacement interne de l'année 2009.

L'année a été marquée par une détermination croissante à défendre les notions traditionnelles de souveraineté nationale, en contestant la notion de la « responsabilité de protéger », entérinée par l'ONU lors du sommet du Millénaire. Dans le même temps, les organisations humanitaires et leur personnel ont été exposés à des dangers croissants, de sorte que le HCR a renouvelé ses efforts pour examiner la situation sécuritaire dans des opérations clés et élaborer des dispositifs adéquats pour parer aux risques encourus par son personnel.

DÉPLACEMENTS URBAINS

Comme évoqué précédemment, l'urbanisation est l'une des principales caractéristiques du XXI^e siècle. Le processus a été stimulé par le déplacement de personnes ayant des difficultés à vivre de la terre et qui sont attirées par les meilleures opportunités, produits et services qu'elles croient pouvoir trouver en ville. Ce phénomène a été aggravé par des afflux de réfugiés et

LA LUTTE POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES LIMITÉES JOUE UN RÔLE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DANS LE DÉCLENCHEMENT DES CONFLITS ET DES DÉPLACEMENTS DE POPULATION, TANT À L'INTÉRIEUR DES ÉTATS QU'ENTRE LES ÉTATS

Pour poursuivre sur une note plus optimiste, on peut espérer que le nouvel instrument pour la protection des déplacés internes adopté par les chefs d'État africains à Kampala (Ouganda) à l'occasion du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes inspirera des textes similaires dans d'autres régions.

ESPACE HUMANITAIRE

En 2009, de nouvelles pressions ont été exercées sur l'espace humanitaire nécessaire à l'accomplissement de la mission du HCR. Les conflits armés ont été caractérisés par une multiplication des protagonistes, milices et forces armées incontrôlées en particulier, qui ont limité l'accès aux populations déplacées et vulnérables, ont systématiquement confisqué leurs biens, ou ont cherché à manipuler les organisations humanitaires et à saboter leurs activités.

de déplacés, contraints d'abandonner leur foyer en raison d'un conflit armé, de violences politiques, d'une situation d'anarchie généralisée ou d'une catastrophe naturelle.

Le déplacement en milieu urbain est devenu un phénomène mondial et un sujet de préoccupation croissant pour les autorités municipales, pour les gouvernements, ainsi que pour les organisations d'aide humanitaire et de développement. Il fait peser une charge supplémentaire sur des services publics déjà limités, tels que la santé et l'éducation, et entraîne parfois des hausses de prix dans des secteurs essentiels, tels que l'alimentation et le logement. Ceci peut accroître les risques de tensions sociales, de criminalité, de violences communautaires et d'instabilité politique.

Pour parer à ce problème, le HCR a publié en septembre 2009 une nouvelle politique sur la protection des personnes en milieu urbain et les solutions à leur

apporter. Le document souligne que les responsabilités statutaires du Haut Commissariat à l'égard des réfugiés ne sont en rien affectées par l'endroit où ceux-ci se trouvent. Il reconnaît également que les réfugiés peuvent

les conditions de sécurité en Afghanistan, en RDC et au Sud-Soudan étaient moins propices au retour et à la réintégration.

En matière d'intégration sur place, il y a eu quelques sujets de satisfaction. La

de scolarisation de 95 pour cent dans l'enseignement primaire d'ici à la fin de l'année 2012 ; stratégies d'autosuffisance pluriannuelles ; soutien renforcé aux zones accueillant une population réfugiée ; utilisation stratégique de la

EN DÉPIT D'ÉVOLUTIONS POSITIVES DANS LA LÉGISLATION ET LES PRATIQUES RELATIVES À L'ASILE SUR CERTAINS TERRITOIRES, NOTAMMENT UNE ATTENTION ACCRUE ACCORDÉE AUX ALTERNATIVES À LA DÉTENTION DES DEMANDEURS D'ASILE, LA SITUATION GÉNÉRALE A ÉTÉ CARACTÉRISÉE PAR UNE AUGMENTATION DES RESTRICTIONS ET UNE DIMINUTION DES DROITS

légitimement résider en ville et y jouir de leurs droits fondamentaux. Le déplacement urbain a également été le thème de l'édition 2009 du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection.

PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET MIGRATION INTERNATIONALE

Si la réduction de l'espace humanitaire a représenté un problème capital dans les régions en développement, le rétrécissement de l'espace d'asile, principalement quoique non exclusivement dans les États les plus prospères du monde, a été une source de préoccupation majeure pour le HCR en 2009.

En dépit d'évolutions positives dans la législation et les pratiques relatives à l'asile sur certains territoires, notamment une attention accrue accordée aux alternatives à la détention des demandeurs d'asile, la situation générale a été caractérisée par une augmentation des restrictions et une diminution des droits. Un certain nombre d'États industrialisés ont limité l'accès à leur territoire au moyen de méthodes qui ne respectaient pas les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile au titre du droit international et régional. Dans certains systèmes d'asile, le taux de reconnaissance du statut de réfugié a été pratiquement nul, même pour des demandeurs d'asile originaires de pays déchirés par des guerres.

SOLUTIONS DURABLES

Quelque 251 500 réfugiés ont regagné leur pays d'origine de leur plein gré, avec l'aide du HCR, au cours de l'année ; il s'agit là du nombre le plus faible observé depuis 20 ans. Les mouvements de rapatriement massifs se sont ralentis car

République-Unie de Tanzanie a approuvé les demandes de nationalité de plus de 155 000 des 163 000 réfugiés burundais dont elle avait accepté d'envisager la naturalisation.

La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reconnu aux réfugiés originaires des États membres le droit au travail, le droit de résidence et d'autres droits, en vertu du protocole de l'Organisation relatif à la libre circulation. Le HCR a aidé plusieurs milliers de Sierra-Léonais réfugiés en Gambie à bénéficier de ces droits, selon un modèle qui est désormais repris dans d'autres pays de la région.

Comme les possibilités en matière de rapatriement librement consenti et d'intégration sur place se réduisent, la demande de réinstallations augmente. Le nombre de dossiers de réinstallation soumis par le HCR en 2009 a été deux fois supérieur à celui de l'année 2006 et près de quatre fois supérieur au nombre de dossiers déposés en moyenne au cours de la décennie précédente.

POPULATIONS RÉFUGIÉES DE LONGUE DATE

L'incapacité de bon nombre de réfugiés à trouver des solutions durables à leur sort a aggravé le problème des populations réfugiées de longue date, thème central du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection en décembre 2008.

En 2009, le HCR a donné suite au Dialogue en formulant un Plan d'action global sur les situations prolongées, composé de plusieurs éléments clés : appui renforcé au rapatriement librement consenti, qui constitue la solution privilégiée ; stratégie révisée en matière d'éducation, avec un taux cible

réinstallation ; accent plus important mis sur les partenariats avec les acteurs du développement.

APATRIDIE

En 2009, l'Organisation a intensifié ses efforts pour lutter contre le fléau de l'apatridie, qui restreint les droits de millions de personnes dans le monde, ainsi que les opportunités qui s'offrent à elles. Un certain nombre d'avancées importantes ont été obtenues dans ce domaine, au premier chef pour les Biharis de langue ourdoue au Bangladesh et les personnes devenues apatrides après la dissolution de l'Union soviétique.

Le HCR a travaillé avec les gouvernements et la société civile d'un certain nombre de pays pour mener des enquêtes sur les populations apatrides et les enregistrer – première étape sur la voie des solutions durables. Les échanges d'informations relatives à la nationalité et à la délivrance de papiers ont été accrus en Côte d'Ivoire ; parallèlement, une assistance juridique a été prodiguée dans les Balkans occidentaux, en Iraq et au Népal. Selon les estimations du HCR, quelque 2 millions d'apatrides se sont vu accorder la nationalité au cours des deux dernières années. ■